

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

Chez tous les Libraires
A SAUMUR,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourso, 33;
A PARIS,
Chez H. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourso, 8.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

Chez l'Abonné :
A PARIS,
Chez H. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourso, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Décembre 1878.

Chronique générale.

M. Dufaure n'a pas dissimulé son désir
d'être interpellé au Sénat sur la politique
générale. Des confidentiels ordinaires du pré-
sident du conseil expliquent qu'une interpella-
tion, quelle qu'en fût l'issue, serait fort
exploitée par les agents de l'administration
au profit des candidatures de la gauche. On
suivrait une marche différente, selon que le
ministère serait ou non mis en minorité.
Dans le premier cas, on ferait remarquer
que c'est la seconde fois que le Sénat met
en minorité un cabinet centre gauche pré-
sidé par M. Dufaure; qu'ainsi la haute
Chambre est incorrigible dans son désir de
créer une crise ministérielle, etc., etc.
Dans le second cas, on dirait que si le
ministère est sorti vainqueur de l'interpella-
tion, il n'en est pas moins vrai qu'il y a
dans le Sénat un noyau d'hommes politiques
cherchant à créer des embarras au gouver-
nement, et qu'on doit profiter de l'occasion
du renouvellement sénatorial pour écarter le
plus grand nombre possible de ces hommes
néfastes.
Mais M. Dufaure aura-t-il l'interpellation
qu'il souhaite? Cela paraît fort douteux. On
pourrait même assurer que non, s'il ne fai-
lait compter avec l'imprévu. Le budget four-
nira aux membres de la droite, dans le Sé-
nat, l'occasion d'interroger le ministère sur
sa politique gambettiste.

La Chambre continue à nommer de nom-
breuses commissions pour l'examen des pro-
jets de loi relatifs aux chemins de fer.
Elle continue aussi à exclure soigneuse-
ment de ces commissions tous les députés

conservateurs, y compris ceux des régions
intéressées.

Elle est notamment restée fidèle à cette ha-
bitude, dans l'affaire du projet de la conven-
tion avec la Compagnie du Nord.

Voici bien une autre idée républicaine!
Il serait question de créer, au ministère
de la marine, une direction générale de la
marine marchande.

Pourquoi pas des directions de la bouche-
rie, de la boulangerie, de la distillerie et de
la vidange?

La marine marchande est une industrie
comme une autre, libre, indépendante; à
moins qu'on ne veuille l'achever, qu'on ne
la réglemente pas et surtout qu'on ne l'admi-
nistre pas.

Dans l'avant-dernière séance de la Cham-
bre, le ministre de l'instruction publique
n'a-t-il pas aussi demandé un crédit de
54,000 fr. pour créer dix-sept emplois d'in-
specteurs de dessin?

Faudra-t-il créer aussi des inspecteurs de
lecture, d'écriture, de grammaire, de géogra-
phie, etc., etc.? Jusqu'ici on avait cru que les
professeurs suffisaient au service de leurs
classes. Aussi le rapporteur de la commission
du budget a-t-il cru devoir protester contre
cette innovation, quelque peu fantaisiste,
mais surtout parfaitement inutile. Vains ef-
forts! Il faut que tout le monde vive, et voilà
du coup dix-sept républicains bien casés aux
dépens de ce bon peuple qui croit encore aux
économies du régime républicain.

CE QUE DURE LA POPULARITÉ.

Il faut entendre les républicains de toutes
nuances, pour se rendre compte de l'avenir
qui est réservé à M. Gambetta lorsque ses
côreligionnaires seront convaincus que son
opportunisme a cessé d'être utile.
Les adversaires les plus décidés du dicta-

teur ne seront certainement pas alors parmi
les conservateurs.

On supporte avec peine parmi les démoc-
rates ses visées autocratiques, et si l'on dé-
sire qu'il prenne le pouvoir, c'est afin de
l'user plus promptement et d'échapper à sa
tyrannie que l'on commence à trouver insup-
portable.

M. Gambetta ne se doute assurément pas
qu'il a parmi les républicains autant d'enne-
mis que de courtisans.

Les démocrates intransigeants veulent voir
à l'épreuve la sincérité de ses programmes,
et ils espèrent qu'ils pourront s'affranchir de
sa domination, lorsque l'exercice officiel du
pouvoir aura compromis définitivement sa
popularité.

Alors on s'apercevra que les phrases les
plus broyantes peuvent bien résonner com-
me les vases les plus larges et les plus vides,
mais qu'elles sont stériles et ne sauraient
suppléer aux connaissances pratiques de
l'expérience et de l'étude.

On reconnaîtra plus tard combien il est
dangereux pour un pays de se laisser con-
duire par les rhéteurs, et l'on verra rapide-
ment alors se produire une réaction qui fera
promptement évanouir une popularité, aussi
exagérée dans ses démonstrations qu'elle est
peu motivée par des services rendus.

La Chambre est fatiguée de l'autocratie du
dictateur, et si le ministère veut montrer un
peu d'énergie contre les prétentions omni-
potentes de M. Gambetta, il trouvera l'appui
de la majorité qui commence à se lasser d'o-
béir au despote ambitieux qui sacrifie les
plus chers intérêts du pays aux calculs de
son ambition.

M. Gambetta s'aperçoit bien déjà de la di-
minution de son influence, et les divers
échecs parlementaires qu'il a subis depuis
quelque temps lui démontrent qu'il ne peut
plus compter sur une obéissance aveugle.

M. Gambetta sait parfaitement que, s'il
est parfois facile de conquérir la popularité,
il est encore plus facile de la perdre.

(Assemblée nationale.)

Pendant qu'à Paris les gambettistes af-
fectent de nier le péril social, les gouverne-
ments de l'Europe, qui se sentent menacés,
recourent aux moyens les plus énergiques
pour rechercher et découvrir les auteurs de
ces lâches attentats.

A Berlin, la police, dit-on, aurait com-
mencé une visite générale dans tous les
hôtels et maisons garnies, et signifié un
ordre d'expulsion à une quarantaine de so-
cialistes bien connus, parmi lesquels figu-
rent MM. Husselmann et Fritch, deux chefs
importants du parti révolutionnaire, mem-
bres du Reichstag.

En Russie, on s'apprête à former une
commission chargée d'organiser des mesures
d'urgence, à l'effet de réprimer les complots
des nihilistes.

En Espagne, la police est sur pied et
déjoue activement les menées républicaines.

Quant aux mesures générales à prendre
pour comprimer partout le mouvement so-
cialiste, il paraît qu'un traité d'extradition
élaboré en Allemagne serait bientôt proposé
à tous les gouvernements intéressés.

En vérité, le moment est bien choisi par
les gambettistes pour se rira des folles
frayeurs des hommes d'ordre, ou pour ca-
lommier leurs intentions quand ils avertis-
sent et quand ils répètent sur tous les tons
le Caveant consulés!

Quelle idée M. Gambetta et ses adeptes
veulent-ils qu'on ait de leur prudence et de
leur capacité gouvernementale, quand on les
voit, à la veille peut-être de leur avène-
ment au pouvoir, nier les dangers du socia-
lisme et s'en prendre à ceux qui ne cessent
de le dénoncer à l'indignation publique et à
la vigilance des autorités?

On a souvent reproché à l'Assemblée na-
tionale de faire revivre, comme en 1848, le
spectre rouge, et d'exagérer les dangers des
sectes révolutionnaires.

On peut voir maintenant, d'après toutes
les tentatives des régicides, d'après les nou-
veaux essais de révolutions et d'après les dé-
couvertes sur les agissements des socialis-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DISPARITION
DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

XVI.

Les saltimbanques demeurèrent deux jours à
Darlenheim; pendant ces deux jours « il y eut de
l'orage dans l'air! »

Je crois que si leur séjour se fût prolongé, le
père Wächter en eût fait une maladie.

L'Ours-Noir était devenu le familier de toute la
bande. Plus que jamais il était l'objet de notre fer-
vente admiration.

Dès qu'il paraissait, nous l'entourions pour écou-
ter les choses étonnantes qu'il avait à nous racon-
ter sur ses nouveaux amis.

Nous pensions généralement, sans oser toutefois
le lui dire, qu'il était décidé à planter là le père
Wächter et son paquet de houssines pour courir
le monde avec les saltimbanques et pour faire for-
tune.

Nous ne voyions plus Krause qu'aux heures de
classe. La plupart des écoliers n'y faisaient pas at-
tention, car il était peu populaire.

Si par hasard quelqu'un daignait s'apercevoir de
son absence, je me gardais bien de dire que j'en
connaissais la cause, de peur de lui faire quelque
mauvaise affaire; car nous n'aimions pas les jaloux
à l'école du père Wächter.

Les saltimbanques partirent le troisième jour de
grand matin.

Quand j'appris leur départ, je songeai tout de suite
à Strecker; je fus presque désappointé en le voyant
paraître, et je ne pus m'empêcher de songer que
son caractère n'était pas à la hauteur de son talent.

Au fond, j'étais tout à la fois content d'avoir con-
servé un bon camarade, et fâché que ce camarade
eût manqué d'énergie et d'audace.

— Où est ce paresseux de Krause? demanda le
père Wächter en s'apercevant subitement que la
place de Krause était vide.

Personne de nous n'avait remarqué l'absence de
Krause; et quand bien même nous l'eussions re-
marquée, nous ne nous en serions pas autrement
émus.

— Il est peut-être malade? suggéra un de ces
braves garçons qui cherchent toujours à excuser
les délinquants.

— Malade, lui! allons donc! s'écria le père
Wächter avec une amère ironie; à l'heure qu'il

est il doit être à la pêche aux écrevisses.

Comme c'était assez probable, l'incident fut clos
par ces paroles du père Wächter :

— Allons, paresseux, à nos leçons; je réglerai le
compte de Krause quand il reviendra.

XVII.

À la classe de l'après-midi, pendant que j'étais
au tableau noir, barbotant au beau milieu d'une di-
vision très-compiquée, le père de Krause entra.

Il avait l'air inquiet et agité.

Il s'approcha de la chaire du père Wächter et
lui dit quelques mots à l'oreille.

Le père Wächter parut surpris, et marmotta :

— Non, nous ne l'avons pas vu de la journée;
il fait encore l'école buissonnière; ce n'est pas la
première fois, vous savez?

— Ah! dit le père Krause d'un air surpris.

— Non, répéta vivement le père Wächter; non,
ce n'est pas la première fois, et j'ai bien peur aussi
de ne pouvoir jurer que ce sera la dernière. Voyez-
vous, monsieur Krause, c'est un... Mais soyez
tranquille, toutes les fois que cela lui arrivera, son
compte sera bien vite réglé.

Et de son doigt long et sec, il montra la poignée
de houssines.

— Je vous remercie bien de votre bonté, répon-
dit le père Krause, en mâchant un brin de paille

qu'il venait de trouver en mettant par distraction
sa main dans la poche de son gilet. Oui, oui, je
vous remercie de votre bonté. Corrigez-le ferme.
Cette fois il aura double ration, parce que sa mère
est plus malade que d'habitude, et que l'inquiétude
augmente son mal. Vous le corrigerez ici pour
avoir manqué la classe, et je le corrigerai là-bas
pour avoir donné de l'inquiétude à sa mère. Au
revoir, père Wächter; non, ne vous dérangez pas,
ces vauriens-là feraient le diable à quatre si vous
tournez seulement le dos. Je ne les connais pas...
non!

Ah! si le père Wächter nous avait lancé une
seule fois un regard comme celui que nous lança
le père du grand Krause, il n'aurait plus jamais
eu besoin de faire allusion à l'orage qui était
dans l'air, ni à la poignée de houssines qui pendait
à la muraille.

Mais chacun, ici-bas, lance les regards qu'il
peut. En tout cas, ceux du père Krause nous fai-
saient toujours trembler de la tête aux pieds.

En ce moment, je plaiguais le grand Krause de
tout mon cœur; et bien d'autres le plaigraient
comme moi, sinon par amitié, du moins par pitié.

XVIII.

Cette nuit-là, contre mon habitude, j'eus un
sommeil très-agité. Je rêvai du grand Krause : je

tes, combien sont justement motivées les inquiétudes qui rappellent un passé funeste.

Ce n'est pas en fermant les yeux que l'on évite les dangers, et ce ne sont assurément pas les illusions des optimistes qui suffisent pour en triompher.

Il n'est que trop vrai que la propagande révolutionnaire se répand dans toute l'Europe, et l'on est bien forcé de constater les ravages qu'elle a déjà faits.

Comment s'étonner alors que les souverains se concertent pour arrêter le fléau dans son développement?

Malgré toutes les dénégations, il paraît certain que le congrès des souverains sera prochainement réuni et qu'il aura pour but, ainsi qu'on le dit avec juste raison, de prendre les mesures les plus énergiques pour combattre la propagande révolutionnaire.

Les républicains entreprennent déjà secrètement, en province, une campagne contre tout projet de réélection du Maréchal-Président. On dit bien que l'on veut un républicain, mais on ne désigne pas encore le choix sur lequel on s'est arrêté. Plusieurs préfets ont cru devoir prévenir officiellement le ministère de cette nouvelle campagne radicale, à la tête de laquelle se trouveraient plusieurs députés de l'extrême-gauche.

Un amendement signé de MM. de la Basselière, de La Rochefoucauld, Bourgeois, de Largentaye, de Bézizal, de la Biliats, de Kermenguy, de Kerjégu, de Partz, de Maillé, du Bodan, Leprévost de Launay, Harishe, etc., etc., a été déposé au budget de la marine et des colonies, et sera soutenu par M. de la Basselière. Il est ainsi conçu :

« Ajouter une somme de 12,000 fr. pour ramener au nombre indispensable au service le personnel des aumôniers à la mer. »

Nous devons ajouter que cinq bâtiments de ceux sur lesquels M. Gambetta a reconnu lui-même que le service de l'aumônerie était indispensable, tels que vaisseaux-école, transports, hôpital, etc., etc., sont privés de ce service. Nous verrons quel accueil fera M. Gambetta à des réclamations basées sur ses propres déclarations.

Les officieux ont tous publié la note suivante :

« M. Fournier, ambassadeur de France à Constantinople, doit arriver prochainement à Paris. M. Fournier se rendrait ensuite dans le département d'Indre-et-Loire, pour y poser sa candidature au Sénat. »

Les circonstances sont graves; la question d'Orient menace de renaître: c'est le moment où M. Fournier obtient un congé pour venir soigner ses petits intérêts électoraux?

Mais certainement, les circonstances étant graves, on éloigne M. Fournier de son poste, de peur que son incapacité ne vienne encore compromettre nos intérêts.

Je voyais au bord de la rivière; seulement, au lieu de pêcher des écrevisses, il pêchait des singes. Je n'étais pas trop surpris de lui voir pêcher des singes, mais j'avais beau regarder avec attention; je ne pouvais arriver à comprendre comment il s'y prenait.

Plus je regardais, moins je comprenais, j'en avais la migraine.

Le lendemain matin, c'est à Krause que je songeai tout d'abord; et, malgré tous mes efforts, je ne pouvais m'empêcher de penser à lui, même en faisant ma prière.

Tout en m'habillant, je riais de mon rêve : — Quelle sottise ! me disais-je ; comme si les singes se pêchaient à la ligne !

Mais j'avais beau m'efforcer d'être gai, j'avais le cœur gros en songeant que le pauvre Krause avait été battu en rentrant à la maison, et qu'il le serait encore en rentrant à l'école.

J'ouvris la fenêtre de ma petite chambre, et la première personne que je vis sur la place, ce fut le père Krause.

Il avait l'air triste et abattu. Le maire était avec lui et lui parlait avec vivacité.

Le garde-champêtre, qui les accompagnait, faisait des signes de tête; il fallait qu'il fût bien préoccupé, car il tenait sa pipe entre ses dents, le fourneau renversé, sans l'avoir allumée.

Je fus saisi d'une vague terreur, et je descendis

Le *Moniteur orléanais* annonce que le conseil municipal de Vendôme, jaloux du bruit scandaleux provoqué par celui de Blois, et obéissant sans doute au mot d'ordre donné par le Gênois Gambetta dans toute la France, vient de décider, par 14 voix contre 8, que la direction de la seconde école communale sera enlevée aux Frères et confiée à un instituteur laïque.

Cette mesure a soulevé l'indignation générale.

Un télégramme de Rome parvenu hier matin à l'une des sommités de notre gouvernement, donne de mauvaises nouvelles sur la situation de M. Cairoli qui s'est beaucoup aggravée depuis deux jours. Son état commence à inspirer beaucoup d'inquiétude, et si les journaux italiens n'en ont pas encore fait mention, c'est qu'une prudente réserve le commandait.

On annonce l'arrestation de M. Delebecque, directeur de la fabrication à l'hôtel de la Monnaie de Bordeaux.

Il s'agirait d'un détournement de quinze cent mille francs.

On mande de Marseille que la manifestation, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Gaston Crémieux, n'a pas eu lieu.

La ville est restée absolument calme, grâce aux mesures de précaution prises par l'autorité militaire.

La princesse Marie-Christine, dont le *Journal des Débats* annonce le mariage avec le roi d'Espagne, est la seconde fille du duc de Montpensier et est entrée, depuis le 20 octobre dernier, dans sa vingt-septième année; Alphonse XII n'a que vingt et un ans. La première fille du duc de Montpensier a épousé le comte de Paris; la troisième était la défunte reine d'Espagne, Marie-de-Las-Mercédès. Le duc de Montpensier n'a qu'un fils, le prince Antoine, âgé de dix-huit ans.

Etranger.

L'*Estafette* publie la dépêche suivante, que nous ne reproduisons que sous toutes réserves :

« Londres, 30 novembre. »

« Une nouvelle qui se répand dans la ville et cause une grande émotion, annonce que, d'après une dépêche reçue de Lahore, le 30, à cinq heures du soir :

« Un détachement assez important de l'armée anglaise aurait éprouvé une défaite complète devant Jellahabad, que ses communications auraient été coupées dans les défilés de Khayber, et que le vice-roi envoie toutes les troupes disponibles de Lahore et de Peshawer pour assurer la retraite de

l'armée d'expédition, gravement compromise.

« Toute la question est de savoir quelle est l'importance de ce détachement. »

ITALIE. — A la suite de l'explosion d'une bombe à Florence, de nouvelles arrestations ont été opérées, sur lesquelles les journaux italiens nous donnent les renseignements suivants :

La *Gazetta d'Italia* dit que ces arrestations dépassent déjà le nombre de cinquante. On répète avec certitude que parmi les individus arrêtés se trouve l'auteur du crime. Ce serait un menuisier de Florence, âgé de vingt-cinq ans. Il a été prouvé que la bombe n'a pas été lancée par la fenêtre, mais du vestibule d'une maison. La bombe était à peine grosse comme le poing. Un enfant aurait pu la lancer sans efforts. On n'a pas vu le mouvement de celui qui l'a lancée, par la bonne raison qu'un grand nombre de complices stationnaient devant la porte de la maison. La bombe portait des lumières armées de capsules; mais, pour rendre l'explosion plus sûre, on avait attaché une mèche. On croit qu'elle était chargée avec de la bonne poudre, au lieu d'un mélange détonant. Les parois avaient à peine un centimètre d'épaisseur. Elle ressemblait à une des grenades à main dont on se sert dans les sièges pour la défense des fossés.

Il paraît certain que le crime a été ourdi par une nombreuse association.

En attendant, le nombre des victimes augmente. Le pauvre Adolfo Gallori, âgé de vingt-six ans, employé extraordinaire au district militaire, grièvement blessé par l'explosion de la bombe au cou et à la tête, a cessé de vivre dimanche soir à l'hôpital.

Chronique militaire.

LE PRYTANÉE DE LA FLÈCHE.

Les incidents regrettables dont le Prytanée de La Flèche a été le théâtre ont attiré l'attention publique sur ce grand établissement d'instruction. Enfin, mardi, la Chambre, sans se prononcer sur aucune des réformes réclamées pour notre grand collège militaire, en a prescrit cependant l'application urgente, puisqu'elle a réduit de 100,000 francs les crédits de l'Ecole. Dans cette situation, il n'est pas inutile de rechercher quelle est la décision la plus conforme aux intérêts des officiers dont les enfants étaient élevés à La Flèche. C'est ce que vient de faire l'*Avenir militaire* dans un article dont nous croyons devoir reproduire les conclusions. Voici les mesures qu'indique notre confrère; on savait qu'elles auraient pour but de transformer La Flèche en une grande *Ecole préparatoire spéciale* aux Ecoles militaires du Gouvernement.

« En vertu du principe du droit commun, les officiers sans fortune recevraient des bourses ordinaires de lycée; leurs enfants tourneraient bien, tourneraient mal, em-

brasseraient ou n'embrasseraient pas la carrière militaire, ce serait leur affaire, l'Etat n'aurait rien à y voir et il ne serait plus question de ces calculs sordides appliqués exclusivement, jusqu'à ce jour, aux fils d'officiers.

« Le Prytanée serait conservé comme *Ecole préparatoire spéciale* aux Ecoles militaires du Gouvernement.

« Les élèves y seraient admis à quatorze ans accomplis et y resteraient jusqu'à vingt ans accomplis, en tout six ans.

« L'Ecole préparatoire spéciale serait ouverte à tout le monde, sans distinction d'origine; elle serait absolument gratuite; on y entrerait par voie de concours; suivant les ressources budgétaires, on y recevrait un plus ou moins grand nombre d'élèves, mais on verra, à la fin de cet article, que l'intérêt de l'Etat serait d'en recevoir le plus grand nombre possible.

« Au lieu de ces mesures ridicules d'engagement militaire à long terme, ou de remboursements problématiques, voici comment on s'y prendrait pour que l'Etat ne fût pas frustré de ses avances.

« Les élèves devant rester six ans à La Flèche, l'enseignement comprendrait ce que l'on appelle les classes de troisième, seconde, rhétorique, philosophie, 1^{re}, 2^e et 3^e années. Bien entendu nous n'attachons pas la moindre importance à cette classification; elle n'est qu'un point de repère.

« Pour passer de 3^e en 2^e, de 2^e en rhétorique et de rhétorique en philosophie, les élèves auraient à subir des examens très-sérieux. Ils pourraient être autorisés à redoubler une classe, une seule. Dans le cas où, au bout de l'année redoublée, ils seraient jugés trop faibles pour être admis dans la classe supérieure, on les renverrait sans miséricorde. Il en serait de même si cette mesure de rigueur était nécessitée par leur conduite. Ils perdraient, *ipso facto*, le bénéfice de la bourse dont ils étaient titulaires dans un lycée, avant leur entrée à l'Ecole préparatoire spéciale.

« Après 18 ans accomplis, pour être admis à continuer leurs études, ils devraient être en possession de l'un des diplômes du baccalauréat.

« Après 19 ans accomplis, ils devraient avoir été admissibles à Saint-Cyr ou aux autres Ecoles.

« Lorsque l'élève aurait seize ans accomplis, on lui ferait signer un engagement ordinaire dans l'armée de mer, et, faute par lui de vouloir le signer, il serait immédiatement renvoyé.

« Lorsque l'élève aurait dix-huit ans accomplis, le précédent engagement pourrait être transformé en engagement dans l'armée de terre.

« De la sorte, depuis l'âge de seize ans accomplis jusqu'à la sortie de l'Ecole préparatoire, l'élève serait tenu par la crainte d'être expulsé pour paresse ou mauvaise conduite et envoyé immédiatement dans l'armée de mer ou dans l'armée de terre, en vertu de son engagement. Il va sans dire que si, à dix-huit ans et dix-neuf ans accomplis, l'élève ne remplissait pas les conditions spécifiées plus haut, l'engagement souscrit suivrait son

à la cuisine, parce que j'avais peur d'être tout seul. Mon père, debout devant l'évier, était en train de graisser ses bottes de chasse avec une plume qu'il trempait dans une petite bouteille d'huile.

Ma mère, assise devant le fourneau, surveillait une casserole pleine de lait qui était en train de bouillir. Elle avait les yeux rouges et gonflés, comme si elle avait pleuré.

Quand j'entrai dans la cuisine, mon premier mouvement fut de courir à elle.

Elle me prit dans ses bras et me serra avec une telle violence que je la regardai avec surprise.

XIX.

— Ton camarade Krause, me dit-elle d'une voix émue, n'est pas rentré chez ses parents. On craint qu'il ne lui soit arrivé quelque accident. Ton père et les autres hommes du village vont faire une battue dans les environs. Quelle inquiétude pour les pauvres parents ! Promets-moi de ne jamais aller seul du côté de la rivière !

En la voyant si émue, je lui promis tout ce qu'elle voulait, et je le lui promis bien sincèrement.

Comme elle s'était remise à pleurer, je pleurai aussi.

Mais je fus bientôt fatigué de pleurer et j'allai sur le pas de la porte pour voir ce qui se passait.

Les enfants sont naturellement légers et égoïstes.

Après avoir été épouvanté de la disparition de Krause, je commençai à faire toutes sortes de réflexions à ce sujet.

C'était un événement extraordinaire : jamais, dans le village, on n'avait entendu parler d'une chose pareille.

Je finis par me demander si le père Wächter n'allait pas nous donner congé.

J'eus honte de cette pensée, et je l'écartai de mon mieux; mais elle revint à plusieurs reprises dans mon cerveau de paresseux et je finis par l'accueillir en lui donnant une nouvelle forme qui en dissimulait tant bien que mal la laideur.

— Est-il convenable, me dis-je, que nous soyons tranquillement assis sur nos bancs, comme si rien ne s'était passé, au lieu d'aller aider les hommes à retrouver notre camarade ?

Ma mère m'ayant rappelé doucement que j'avais des leçons à apprendre, je fus sur le point de lui répondre que c'était bien inutile de les apprendre, puisque l'on n'aurait certainement pas le cœur de nous faire la classe ce jour-là.

Mais, au moment de répondre, je fus honteux de l'espérance que j'avais conçue, et je remontai lentement dans ma chambre.

Je mis mes livres devant moi, mais tout le temps je regardai par la fenêtre; je m'attendais à chaque instant à voir paraître quelqu'un de mes camarades qui m'annoncerait qu'on nous donnait congé.

A sept heures, je commençai à éprouver de sérieuses inquiétudes. Je ne savais pas un mot de mes leçons; jusque-là j'avais simplement désiré qu'il y eût congé, sans quoi j'encourrais une sévère punition.

Je ne me rendais pas compte de ce qui se passait en moi; tout ce que je comprenais, c'est que je n'étais pas en disposition d'aller à l'école, surtout pour y être puni.

(A suivre.)

A un examen pour la territoriale.

Le colonel examinateur :

— Indiquez rapidement les lois qui régissent la chute des corps.

Le candidat, ahuri :

— Pardon, mon colonel, vous nous confondez; c'est mon frère qui est pédicure !

Hier, Joseph B..., coiffeur, entre au café la mine horriblement allongée. Il avait taillé 27 perruques et rasé 14 barbes.

Un monsieur, cherchant à engager la conversation, se penche vers lui :

— Vous paraissez fatigué, monsieur, lui dit-il. Et l'autre, se rengorgeant :

— Les travaux de têtes, monsieur !

cours. Et de même si, à vingt ans accomplis, il n'était pas reçu à l'une des Ecoles du gouvernement.

» Nous croyons ces mesures, qui visent directement l'élève et donnent recours immédiat sur lui, infiniment plus pratiques que toutes celles qu'on a prononcées jusqu'à ce jour.

» Encore un mot. L'enseignement de l'Ecole préparatoire serait mis en rapport avec le but pour lequel elle serait créée. C'est dire que la gymnastique, le maniement d'armes, l'étude de la topographie, de la fortification et des langues étrangères y aurait une grande place.

» On reconnaît donc que les élèves de l'Ecole préparatoire posséderaient déjà, en entrant à Saint-Cyr ou à l'Ecole polytechnique, un fonds responsable d'instruction militaire qui, non-seulement faciliterait leur tâche pendant leur séjour dans l'une de ces Ecoles, mais encore les mettrait à même de rendre immédiatement des services comme officiers si des événements, qu'il faut toujours prévoir, rendaient ce concours immédiat indispensable.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Préfecture d'Angers a reçu samedi une dépêche d'Orléans annonçant une crue de la Loire, et dont le maximum pour Saumur était annoncé devoir être aujourd'hui 3 décembre.

A Saumur, aucune communication officielle n'a été faite.

A midi, la Loire marquait, à l'échelle du pont Cessart, 2^m 57.

Ni le Cher ni la Vienne ne sont en crue quant à présent.

Hier soir, au théâtre, la représentation de la Grande-Duchesse, qui avait attiré la foule, a été aussi brillante que possible. Tous les acteurs ont été chaleureusement applaudis et rappelés.

La commission sénatoriale des chemins de fer, on se le rappelle, avait adressé un questionnaire concernant les modifications qu'il y aurait lieu d'introduire dans les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises.

Conformément au désir de la commission, le ministre de l'Agriculture et du Commerce a fait parvenir ce questionnaire aux conseils généraux, avec invitation d'y répondre dans le plus bref délai possible.

Les réponses des assemblées départementales sont aujourd'hui parvenues à l'administration centrale; toutes ou presque toutes réclament des modifications dans le service.

Le Rappel annonce la mort de La Cecilia qui a conduit les troupes de la Commune sous le titre de général.

Ce chef de la Commune est mort phthisique le 25 novembre, au Caire.

Ce même La Cecilia avait été le commandant d'un bataillon de francs-tireurs qui est venu séjourner à Saumur en décembre 1870.

L'ENQUÊTE

M. Leddet, ancien sous-préfet de Pontivy pendant la période du 16 mai, qui a laissé les meilleurs souvenirs dans l'arrondissement qu'il a administré avec tant de tact, de modération et de fermeté, a adressé au Petit Breton la lettre suivante:

« Monsieur le Directeur,
» Je trouve parmi les pièces jointes au rapport de la commission d'enquête sur l'élection de Pontivy une déposition du receveur des postes ainsi conçue:

» M. le sous-préfet me demanda à haranguer les facteurs pour les engager à se conduire d'une manière favorable à la candidature officielle. Je lui ai répondu qu'il n'avait pas le droit de pénétrer dans mon bureau, si ce n'est pour y saisir une brochure.

» Je donne à cette déposition le démenti le plus formel.

» J'ai, en effet, réuni les facteurs à la sous-préfecture, mais jamais je n'ai songé à demander à M. Delhomme à pénétrer dans son bureau pour les y haranguer; il ne m'a donc jamais, comme il s'en vante, opposé le moindre refus.

» Je vous prie de lui adresser un numéro

de votre journal, afin qu'il prenne connaissance de cette lettre.

» Agréé, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» HENRI LEDDET,
» ancien sous-préfet de Pontivy.

» Saumur, le 26 novembre 1878.

Cela donne la mesure de la créance que l'on doit accorder à toutes ces dépositions si bien notées dans l'enquête contre M. de Mun.

LA VENTE DU PÉTROLE.

M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante:

« Monsieur le préfet,
» Les conseils d'hygiène publique et les commissions d'inspection des pharmacies et des épiceries se plaignent souvent de ce que les règlements concernant l'emmagasinement et la vente du pétrole et autres hydrocarbures demeurent inexécutés, notamment dans les petites localités.

» Des accidents plus ou moins désastreux viennent de démontrer combien ces plaintes sont justifiées.

» A l'approche de la saison d'hiver, où les besoins de l'éclairage vont donner à la vente du pétrole une extension exceptionnelle, il vous appartient, monsieur le préfet, de rappeler à MM. les maires et à MM. les commissaires de police, dans les localités où il en existe, les prescriptions édictées, dans l'intérêt de la santé publique, par le décret réglementaire du 19 mai 1873.

» Une des dispositions les plus importantes de ce décret est celle qui prohibe, dans tout emmagasinage de pétrole, les transvasements après la chute du jour et à la lumière artificielle. Cette prescription, dont l'oubli est la cause de la plupart des accidents, s'applique à tous les dépôts, même à ceux qui, devant contenir moins de 300 litres, peuvent être établis sans autorisation préalable, et sur une simple déclaration.

» Une autre prescription non moins importante et souvent transgressée est celle qui fait l'objet de l'art. 13 du décret, aux termes duquel les détaillants de pétrole ne peuvent conserver les liquides dans les récipients en bois ou autres, ayant servi au transport, qu'à la condition expresse que ces récipients seront placés dans un magasin isolé de toute maison d'habitation ou de tout autre bâtiment contenant des matières combustibles, parfaitement ventilé et constamment fermé à clef.

» En rappelant à MM. les maires et à MM. les commissaires de police les dispositions qui précèdent, ainsi que les autres précautions imposées par le décret précité de 1873, vous voudrez bien les inviter à vous faire connaître, par des rapports spéciaux, les accidents occasionnés par la manutention ou l'emploi du pétrole et des essences. Ces rapports devront m'être communiqués par votre préfecture.

» Je vous serai obligé de me rendre compte des mesures que vous avez cru devoir prendre afin d'assurer l'exécution des présentes instructions.

» Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le ministre de l'Agriculture et du Commerce,
» TEISSERENC DE BORT.

Montreuil-sur-Loir. — Il y a quelques jours, un jeune homme, employé dans une maison de commerce d'Angers, était allé à Montreuil-sur-Loir passer la journée dans sa famille. Le soir, vers six heures, en se rendant à la gare de Thiercé, il fut assailli sur la route par deux malfaiteurs qui s'élançèrent d'un fourré, se jetèrent sur lui, le battirent et le dévalisèrent. Bien que fortement contusionné, le jeune homme put gagner la gare et revenir à Angers, où pendant plusieurs jours il dut garder le lit par suite des meurtrissures qu'il avait reçues.
(Union de l'Ouest.)

Bonneuil (Vienne). — Le jeune Lamoureux, domestique à Bonneuil, avait porté aux champs un fusil qu'il avait déposé à terre au bout de la pièce où il était à travailler. Quand il voulut reprendre son arme, il eut l'imprudence de la saisir par le canon. Le coup partit et l'atteignit à la main et dans le côté droit. Il est mort des suites de

ses blessures. Cet imprudent et malheureux jeune homme était âgé de 17 ans.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 1^{er} décembre 1878.

Versements de 142 déposants (24 nouveaux), 15,814 fr. 22 c.
Remboursements, 5,965 fr. 78 c.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES D'INDRE-ET-LOIRE.

Audience du 2 décembre.

Le nommé Remond, Louis, jardinier, 30 ans, sans domicile fixe, subissait à la maison d'arrêt de Montpellier une peine de 3 mois d'emprisonnement, quand, le 18 juillet 1878, il écrivit au procureur de la République de cette ville une lettre dans laquelle il déclarait être l'auteur de plusieurs vols commis, en 1873, dans l'arrondissement de Chinon.

Transféré à Chinon, le nommé Remond a renouvelé ses aveux en donnant des détails si précis, qu'il n'est pas possible de douter de la réalité des trois faits qu'il rapporte, et dont deux avaient du reste été constatés par des procès-verbaux laissés sans suite.

Dans la nuit du 13 au 14 janvier 1873, il a ouvert, en la brisant à l'aide d'une pioche, la porte d'une cave appartenant à un sieur Breton, propriétaire à Saint-Germain-sur-Vienne, et y a soustrait une certaine quantité de pain et de vin blanc.

La même nuit, il brisa avec le même outil la porte d'une petite chapelle, appartenant à M. du Petit-Thouars, située sur le territoire de la commune de Saint-Germain-sur-Vienne. Il est d'usage de déposer dans cette chapelle des offrandes qui servent à faire dire des messes. Une dizaine de francs se trouvaient alors dans la chapelle, et le sieur Remond se les appropriés.

Enfin, dans le cours du mois de janvier 1873, il rompit les barreaux qui fermaient la cave du sieur Guillemot, journalier à Chinon, et, après avoir pénétré dans cette cave par escalade, il vola un certain nombre de bouteilles de vin.

Tous ces vols ont été confirmés, soit par les personnes qui en ont été victimes, soit par ceux qui, en 1873, les avaient constatés.

Le nommé Remond a de déplorables antécédents; c'est le désir de quitter la maison d'arrêt de Montpellier qui semble l'avoir décidé à s'accuser lui-même comme il l'a fait.

Reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, Remond est condamné à 5 années de réclusion et 5 ans de surveillance de la haute police.
(Indépendant.)

Faits divers.

La semaine dernière, à la suite d'une altercation pour affaires de service entre deux capitaines du 4^e régiment d'infanterie de marine, en garnison à Cherbourg, un duel au pistolet, à vingt-cinq pas, a eu lieu entre ces deux officiers. L'un des deux a été atteint à la gorge par la balle de son adversaire et est mort quelques heures après.

Un fait heureusement rare à citer : Nous lisons dans l'Echo de la Frontière, de Valenciennes :

« En raison du nombre considérable de crimes commis dans notre département depuis quelques mois, le premier président de la cour de Douai a dû convoquer par ordonnance une session extraordinaire de la cour d'assises. »

Nous lisons dans le Courrier de l'Aude, de Carcassonne :

« Un épouvantable accident de chasse s'est produit, mercredi dernier, dans les environs de notre ville.

» M. Joseph Marty, élève sortant de l'Ecole polytechnique, ingénieur hydrographe de la marine, était venu en congé pour assister au mariage de sa sœur.

» Mercredi matin, il était à chasser avec son frère, M. Barry fils et M. Nègre, sur la propriété dite La Veno, commune de Montirat. Tous étaient à leur poste près d'un monceau de pierres, où les lapins s'étaient

fourrés, lorsque, tout à coup, M. Barry, averti qu'un lapin allait sortir, s'avança pour se mettre en position; dans la précipitation de ce mouvement, la gachette de son fusil s'accrocha à la chaîne de sa montre, le coup part et fait balle dans le flanc de M. Marty.

» Le malheureux jeune homme poussa un cri, mais ne perdit pas connaissance. Il put même calmer le désespoir de son ami. Les autres personnes accoururent; des soins pressés furent prodigués à M. Marty.

» La blessure est très-grave, mais nous apprenons que l'état du malade tend à s'améliorer et que l'on ne perd pas tout espoir de conserver ce jeune homme distingué à sa famille et à son pays. »

La charmante nouvelle de M^{lle} MARTHE LACHÈSE, la Pupille de Salomon (un volume de 365 pages), dont la publication vient d'avoir lieu dans l'Echo Saumurois, est en vente, au prix de 3 fr., chez M. DEZÉ, libraire, rue Saint-Jean, et chez M. MILON, libraire, rue d'Orléans.

Voici le sommaire des gravures contenues dans le dernier numéro de l'Univers illustré :

Théâtre de la Renaissance: La Camargo, opéra-comique en trois actes, de MM. A. Vanloo et E. Leterrier; musique de M. Ch. Lecocq; acte deuxième.—M. Ch. Lecocq.—Salon de 1878. La soif; Prisonniers marocains, tableau de M. Benjamin Constant.—Inde anglaise: une salle du palais de Delhi.—L'avant-garde de l'armée anglo-indienne, sur la frontière de l'Afghanistan.—Le fort de Jumrood à l'entrée de la passe de Khyber.—Le nouveau lord-maire de Londres et ses shériffs (trois portraits).—Le château de Sully-Saint-Léger.—Le château de La Forêt.—Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr.—Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 30 novembre.

Blé nouv. (l'ha.)	—	—	Huile chencé	50	—	—
Froment (l'ha.)	77	20 50	Huile de lin	50	—	—
Halle, moy.	74	20 42	Graine tréfle	50	—	—
Seigle	75	13 50	— luzerne	50	—	—
Orge	65	10 25	Foin (dr. c.)	780	60	—
Avoine h. bar.	50	10	Luzerne	780	55	—
Fèves	75	15	Paille	780	32	—
Pois blancs	80	34	Amandes	50	—	—
— rouges	80	26	Cire jaune	50	190	—
Graine de lin	70	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Farine, culas	157	—	— qualité (52 k. 500)	44	—	—
Chenevis	50	16	2 ^e	—	—	—
Huile de noix	50	100	3 ^e	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877	1 ^{re} qualité	» à	100
Id.	2 ^e id.	» à	80
Ordin., envir. de Saumur 1877	1 ^{re} id.	» à	70
Id.	2 ^e id.	» à	65
Saint-Léger et environs 1877	1 ^{re} id.	» à	70
Id.	2 ^e id.	» à	65
Le Puy-N.-D. et environs 1877	1 ^{re} id.	» à	65
Id.	2 ^e id.	» à	60
La Vienne, 1877	1 ^{re} id.	» à	60
ROUGES (2 hect. 30).			
Souzay et environs, 1877	1 ^{re} id.	» à	110
Id.	2 ^e id.	» à	80
Champigny, 1877	1 ^{re} qualité	» à	170
Id.	2 ^e id.	» à	110
Id. 1877	1 ^{re} id.	» à	80
Id.	2 ^e id.	» à	80
Varrains, 1877	1 ^{re} id.	» à	110
Varrains, 1877	2 ^e id.	» à	100
Bourgueil, 1877	1 ^{re} qualité	» à	110
Id.	2 ^e id.	» à	100
Id., 1877	1 ^{re} id.	» à	80
Id.	2 ^e id.	» à	80
Restigné 1877	1 ^{re} id.	» à	105
Id. 1877	2 ^e id.	» à	80
Chinon, 1877	1 ^{re} id.	» à	105
Id.	2 ^e id.	» à	100
Id. 1877	1 ^{re} id.	» à	80
Id.	2 ^e id.	» à	80

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

RÉVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La RÉVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite,

maux de tête, migraines, surdité, nausées, marquée de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, nigrures, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épaissement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revals-cière du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N° 65,314.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revals-cière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revals-cière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.

PHthisie. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revals-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revals-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr.; 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; CONDRAÏ; Besson, successeur de Texier; J. Rousson, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 65, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 8 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 45 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	76 85	13	Crédit Foncier colonial, 300 fr.	370		Canal de Suez	732 50	
4 % amortissable	79 45	30	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	780	50	Crédit Mobilier esp.	773	5
4 1/2 %	107 50		Soc. gén. de Crédit industriel et			Société autrichienne.	353 75	1 25
5 %	112 30	05	comm., 125 fr. p.	663		OBLIGATIONS.		
Obligations du Trésor, l. payé.	506		Crédit Mobilier	463 75	1 25	Orléans	363	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242		Crédit foncier d'Autriche ..	555		Paris-Lyon-Méditerranée. .	361	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512		Charentes, 500 fr. l. p.	670	3 75	Est	353	
— 1865, 4 %	530		Paris-Lyon-Méditerranée ..	1077	50 7 50	Nord	367 50	
— 1869, 3 %	411		Midi	850		Ouest	358 75	
— 1871, 3 %	404	25	Nord	1387	3 75	Midi	360	
— 1875, 4 %	510		Orléans	1161	25 8 75	Charentes	38	
— 1876, 4 %	510		Ouest	750		C ^o Canaux agricoles.	276 25	
Banque de France	3130		Compagnie parisienne du Gaz.	1215	1 25	Canal de Suez	359	
Comptoir d'escompte	740		C. gén. Transatlantique ..	500	25			
Crédit agricole, 200 f. p.	461 45							

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 5 minutes du matin, express-poste.		6 heures 15 minutes du matin, direct-mixte.	
0 — 45 — —		9 — 1 — —	
9 — 1 — —		1 — 25 — soir.	
1 — 25 — soir.		4 — 10 — —	
4 — 10 — —		7 — 15 — —	
7 — 15 — —		10 — 37 — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 25 minutes du matin, direct-mixte.		8 heures 31 minutes du matin, omnibus.	
8 — 31 — —		9 — 40 — —	
9 — 40 — —		12 — 40 — soir.	
12 — 40 — soir.		4 — 44 — —	
4 — 44 — —		10 — 39 — —	
10 — 39 — —			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TOURET-MARCADEUX.

En vertu de l'article 493 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur Touret-Marcadeux, négociant à Soulanges, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le vendredi 13 décembre 1878, à une heure du soir.

Le greffier, L. BONNEAU.

(631)

Etudes de M^e THUBÉ, commissaire-priseur, et de M^e DUFOUR, huissier, à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

A Saumur, rue de Poitiers, chez M. Nay-Bodet, aubergiste,

Le vendredi 6 décembre 1878, à midi,

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Plusieurs bois de lit, armoires, commodes, tables, chaises, tables de nuit, tabourets; couettes, matelas, traversins, oreillers, couvertures, linge, vestiaire, vaisselle, verres, batterie de cuisine, fûts et bouteilles vides;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets. Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

MOBILIER DE L'ÉTAT

Le samedi 7 décembre 1878, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, sur le quai de Limoges, à Saumur, en présence de M. le Maire de Saumur et de M. Mercier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Saumur, à la vente aux enchères publiques de deux bateaux de baliseurs hors de service.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE.

A VENDRE

PETIT PONEY, âgé de six ans, avec VOITURE à quatre roues et HARNAIS. S'adresser à M. DUPONT, carrossier à Saumur. (598)

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION

DE FOURNITURES

D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire audit Hospice général pendant l'année 1879.

Le vendredi 6 décembre 1878, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1879 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^{re} SECTION. Viande ;
- 2^e id. Beurre, œufs ;
- 3^e id. Sel, sucre, savon, riz, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfine, farine de graine de lin ;
- 4^e id. Huile de colza, chandelles, bougies ;
- 5^e id. Bois de sapin ;
- 6^e id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff et de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n°*. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centimes. Des prix fermes pourront être indiqués pour les 1^{re}, 2^e, 5^e et 6^e sections. On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notablement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de midi à cinq heures. (561)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE PORTION DE MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 34.

S'adresser à M^{me} LAMBERT, qui l'occupe. (590)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard,

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûités; Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc. S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (542)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

BEL APPARTEMENT AU 1^{er} ETAGE

Quatre pièces, cour, cave, etc.,

Rue Royale, n° 63.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

Le samedi 23 novembre, IL A ÉTÉ PERDU, à Saumur, UN CHIEN de marchand, répondant au nom de *Rapide*, robe jaune, oreilles et queue non coupées.

S'adresser à M. JAHAN, Auguste, marchand de vaches à Sainte-Maure (Indre-et-Loire).

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Billange, n° 4.

PAPIER WINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples; une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fls : 1,50. Se défer des contrefaçons.

Exposition universelle 1878

MÉDAILLE D'ARGENT.

VITICULTURE DE L'ANJOU

Arrondissement de Saumur,

Par

Eugène BORT.

EN VENTE :

Chez M. E. MILON, libraire, rue d'Orléans, Saumur.

UN FRANC PAR AN
Le Moniteur 52 NUMÉROS
Valeurs à Lots
 PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
 Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEILLEUR RENSEIGNEMENT une cause financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.
 On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.
 NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

Pour paraître prochainement :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par le même.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 23, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT
1 ^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;	1 ^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
2 ^o Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soimême les toilettes représentées par les gravures.	2 ^o Chaque mois, la double planche de Patrons;
	3 ^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.
UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.	UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 2, rue de Lille, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le